

BVD

ACTUALITÉ IMPORTANTE !

LETTRE D'INFO

GDS DE L'ISÈRE - NOVEMBRE 2020



GDS DE L'ISÈRE

Maison de l'élevage
145 Espace Trois Fontaines
38140 Rives

09 74 50 85 85

gds38@reseau-gds.com

www.frgdsaura.fr

Numéro 12.....



**BVD : LA MENTION APPARAÎT SUR LES
CARTES VERTES AU 1ER DÉCEMBRE**

L'ACTIVITÉ DU GDS PENDANT LE CONFINEMENT

GRIPPE AVIAIRE : LA FRANCE RELÈVE LE
NIVEAU DE RISQUE

.....
Voici quelques pages regroupant les dernières informations et
actualités concernant les élevages isérois.

**Pour être informé en temps réel surveillez
vos mails ou rdv sur le site internet :**

www.frgdsaura.fr

DATES A RETENIR

- | | |
|-------------|--|
| 8 décembre | Initiation à la phytothérapie et à l'aromathérapie pour les petits ruminants |
| 10 décembre | Maitrise des maladies respiratoires en élevage bovin |
| 18 décembre | Reproduction de la vache laitière |

*Sous réserve que ces formations soient maintenues
suite à l'évolution des mesures sanitaires
- Lieux à confirmer*



BVD : la mention apparait sur les cartes vertes au 1er décembre

La parution de l'Arrêté Ministériel en 2019 a imposé la recherche de la BVD dans tous les cheptels de France. En Auvergne-Rhône-Alpes la recherche se fait sur les veaux naissants grâce à la **boucle BVD**. L'analyse virologique négative atteste que le bovin n'est pas porteur du virus et permet de qualifier le bovin « **non IPI** ». Cette qualification, valable à vie, est importante pour vendre des animaux sains vers l'élevage, les mettre en pension ou en estive.

Afin de valoriser ce travail et de limiter les mouvements d'animaux porteurs du virus cette qualification va maintenant être inscrite sur vos cartes vertes.

ATTESTATION SANITAIRE

N° Travail: 2890 F [redacted] Code Pays: F Numéro National: [redacted] Sexe: F Type Race: 46 Date de Naissance: 19.10.2019 Nom du Bovin: PLUME

Type racial des parents: 46 / 46 Numéro d'Exploitation: [redacted] Numéro national de la mère cotisée: FR [redacted]

OFFICIELLEMENT INDEMNÉ DE LEUCOSE, DE BRUCELLOSE ET DE TUBERCULOSE

Troupeau indemne en IBR
Cheptel assaini en varron
BVD : bovin non IPI

Exploitation: FR [redacted] Date entrée (cause): 19/10/2019 (N) Date sortie: 06/11/2019

Exploitation: FR [redacted] Date entrée (cause): 06/11/2019 (A) Date sortie: [redacted]

Ainsi, **à partir du 1er décembre 2020, la carte verte de naissance sera éditée seulement lorsque le résultat d'analyse BVD du bovin sera connu.**

Sans résultat BVD **14 jours après la notification**, les passeports et ASDA seront débloqués sans mention. **A terme, les ASDA seront retenues** dans l'attente d'un résultat d'analyse. Nous vous conseillons donc de prélever et d'expédier le plus rapidement possible les cartilages ainsi que de notifier dans les meilleurs délais vos animaux à l'IPG afin d'obtenir vos documents avec la mention « BVD : bovin non IPI ».

En résumé :

- Je boucle et notifie rapidement mon veau à sa naissance → Mon prélèvement arrive dans les meilleurs délais au laboratoire → Je reçois rapidement mon ASDA, avec la mention non IPI, dès la validation du résultat
- Je boucle et notifie tardivement mon veau → Mon prélèvement arrive avec un délai important au laboratoire → Sans résultat BVD, mon ASDA est bloquée pendant 14 jours après notification, puis s'éditera sans mention

Pour que votre prélèvement arrive rapidement et dans de bonnes conditions au laboratoire :

- Prélèvement du cartilage dans les 48 h après la naissance
- Un prélèvement par enveloppe
- Indiquer la date de prélèvement sur l'enveloppe
- Envoyer le prélèvement dans les plus brefs délais au laboratoire

**Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous consulter :
09.74.50.85.85 ou gds38@reseaugds.com**

L'activité du GDS pendant le confinement



Le GDS 38, comme de nombreuses structures, continue de s'adapter à la situation sanitaire. Bien entendu, suite à ce nouveau confinement, des mesures ont été mises en place pour tenter de limiter la propagation de la Covid-19.

Néanmoins, durant cette période **le site de Rives, regroupant le GDS, Agrodirect et Farago, reste OUVERT** aux visiteurs et adhérents, dans le strict respect des gestes barrières.



Grippe aviaire : la France relève le niveau de risque

Un épisode d'*influenza aviaire* hautement pathogène H5N8 (IAHP) se développe depuis l'été 2020 dans la faune sauvage et des élevages en Russie (frontière du Kazakhstan). Cette zone correspond à un couloir migratoire, considéré comme propice à l'introduction de grippe aviaire en Europe.

Le 21 octobre dernier les Pays Bas ont déclaré un foyer sur des cygnes tuberculés à l'ouest de la ville d'Utrecht, soit à 200 km de la frontière française. Cette évolution a conduit la Direction générale de l'Alimentation (DGAL), en lien avec l'ensemble des acteurs concernés, à **relever le niveau de risque épizootique de « négligeable » à « modéré » pour l'ensemble du territoire français métropolitain**. L'arrêté ministériel a été publié au Journal officiel le 25 octobre.

Ainsi, **à compter du 26 octobre 2020**, les mesures de prévention suivantes sont rendues **obligatoires** dans les communes situées dans les zones dites à risque particulier (**ZRP**), c'est-à-dire abritant des zones humides fréquentées par les oiseaux migrateurs. La liste des communes concernées est définie par l'arrêté ministériel du 16 mars 2016.

- Clausturation ou protection des élevages de volailles par un filet avec réduction des parcours extérieurs pour les animaux
- Interdiction de rassemblement d'oiseaux
- Interdiction de faire participer des oiseaux originaires de ZRP à des rassemblements organisés dans le reste du territoire
- Interdiction des transports et lâchers de gibiers à plumes
- Interdiction d'utilisation d'appelant

ATTENTION : 72 communes iséroises sont concernées. La liste est disponible sur le site internet du gds de l'Isère : www.frgdsaura.fr/grippe-aviaire-la-france-releve-le-niveau-de-risque

Des mesures sont également rendues obligatoires sur tout le reste du territoire métropolitain :

- Surveillance clinique quotidienne dans les élevages commerciaux
- Interdiction des compétitions de pigeons voyageurs au départ ou à l'arrivée d'une ZRP
- Vaccination obligatoire dans les zoos pour les oiseaux ne pouvant être confinés ou protégés sous filet

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous consulter :
09.74.50.85.85 ou gds38@reseaugds.com

offre adhérent GDS 38

- Système sans fil
- Détection de mouvement
- S'installe sur PC et Smartphone
- Garantie 3 ans

Facile d'installation

4 CAMÉRAS

Réf : 80518000

-15%

PRIX: 1082,50 € HT



Prix: 919,70 € HT

Code promo web : ad11

Valable jusqu'au

12/12/2020

145 Espace des 3 Fontaines 38140 RIVES – Tél : 09 74 50 85 85



SOLUTIONS GUEPES – FRELONS

CONSEILS, PREVENTIONS
ET SOLUTIONS
CONTRE LES NUISIBLES



Isère

Votre expert en hygiène

Cet automne, les **frelons asiatiques** sont au rendez-vous. Généralement construits en hauteur (sommets des arbres), il n'est pas rare de repérer leurs **nids** à l'approche de l'hiver.

L'équipe Farago intervient rapidement pour les détruire.

Ainsi, si vous trouvez un nid, ou pour toute autre information, n'hésitez pas à nous contacter :

09 74 50 85 85 (choix 3) ou farago38@faragoFrance.fr